

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 20 Octobre 2015

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 13 octobre 2015, s'est réuni le mardi 20 octobre 2015 à 19h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal à Tours-en-Savoie sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 12 dont 11 titulaires et 1 suppléant

Délégués titulaires présents :

| NOMS | Prénoms | Commune d'origine |
|------------|-----------------|----------------------|
| BRANCHE | Philippe | CEVINS |
| DORIDANT | Marie-Christine | CEVINS |
| TRAVERSIER | Sylviane | ESSERTS-BLAY |
| RUFFIER | Maguy | ESSERTS-BLAY |
| BUSILLET | Béatrice | LA BATHIE |
| ETAIX | Sylviane | LA BATHIE |
| BIDET | Maud | ROGNAIX |
| LEGER | Jacqueline | ROGNAIX |
| PILLET | Laurence | SAINT PAUL SUR ISERE |
| DOUCET | Michèle | TOURS EN SAVOIE |
| DUBESSAY | Marine | TOURS EN SAVOIE |

Délégués suppléants présents :

| NOMS | Prénoms | Commune d'origine |
|-------|---------|-------------------|
| DEDUC | Alain | LA BATHIE |

Assistaient en outre à la séance : Anne Blanc (Esserts-Blay), Chantal Martin, Maire de Tours en Savoie, Celine Casset, remplaçante de Florence Torlet, Nathalie Poulin (Coordinatrice Petite Enfance), Alain Gachet, Belinda Mercier et Catherine Girault (Pôle Administratif de la Co.RAL).

Marine DUBESSAY a été désignée Secrétaire de séance.

En préalable à l'ouverture de la séance, Mme la Présidente souhaite adresser ses félicitations à Florence Torlet pour la naissance de son fils Emrick et à Marjorie Pettex pour la naissance de sa fille Emma.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 28 avril 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

| |
|----------------------------------|
| EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR |
|----------------------------------|

| |
|--|
| 1. Point sur l'action des différents secteurs d'activités du SIBTAS |
|--|

Rapporteur : Mme la Présidente

Mme la Présidente invite les animatrices à faire un point sur l'activité des différents secteurs.

Nathalie Poulin fait le point des activités du Relais Assistantes Maternelles (RAM). Elle rappelle les activités conduites en 2015 :

- *Atelier d'éveil du lundi matin avec activités*
- *Atelier musical 1 fois par mois avec l'Ecole Musique et Danse de la Co.RAL (EM&D)*
- *Atelier de motricité libre avec l'intervention d'une psychomotricienne :*
 - *5 séances le lundi matin (printemps 2015) : espace de jeux et d'exploration pour l'enfant et espace d'observation de l'enfant pour l'assistante maternelle*
 - *1 soirée théorique sur la motricité libre le 11 juin 2015 en partenariat avec le relais de Frontenex*
- *Histoires pour les petits dans les bibliothèques de Saint Paul-sur-Isère et de La Bâthie*
 - *Evènements :*
 - *"LA GRANDE LESSIVE" : exposition des peintures des enfants sur la place de la Mairie de La Bâthie*
 - *"BALADALIRE" organisé par le Centre Socio Culturel d'Albertville*
 - *"Forum des Associations" aménagement d'un espace pour les jeunes enfants RAM + Récré'Action*
 - *Actions de formation continue des ATSEM en partenariat avec les autres RAM du territoire d'Arlysière :*
 - *Contes et histoires à Albertville*
 - *Préparation du certificat de prévention secours intervenant à domicile (une session se déroule en ce moment à Rognaix)*
 - *Tables rondes*
 - *2 soirées sur le thème de l'accueil des familles*
 - *Projets de l'année 2015-2016 :*
 - *Poursuite des Ateliers d'éveil du lundi : reprise le 21 septembre*
 - *Poursuite des Ateliers Musicaux : Soirée fabrication d'instruments de musique avec les assistantes maternelles et l'EM&D à la bibliothèque de La Bâthie le vendredi 4 décembre suivie d'une exposition*
 - *Partenariat avec les bibliothèques : plus difficile car repose sur des bibliothèques de bénévoles. En projet des actions sur Cevins et sur Esserts-Blay*
 - *Evènements 2015-2016 :*
 - *Soirée conférence : le développement psychomoteur du bébé le mardi 13 octobre à la salle du Val des Roses d'Albertville présentée par Michèle Forestier, kinésithérapeute*
 - *Cinéma "Le petit monde de Léo" le vendredi 6 novembre de 9h30 à 10h30. Cette séance s'inscrit dans un projet en direction de la petite enfance initié par les RAM du SIBTAS et de Frontenex en partenariat avec les Amis du Cinéma. Ouvert aux familles du territoire.*
 - *Spectacle de Noël le mardi 1^{er} décembre : En partenariat avec Récré'Action à la Salle Polyvalente de La Bâthie - Invitation des petites sections de l'école maternelle de La Bâthie*
 - *Journée nationale des assistantes maternelles 2^{ème} quinzaine de Novembre autour de contes*
 - *Formation continue 2016 : thème à définir en concertation avec les autres RAM du territoire.*

La Commission Petite Enfance : Groupe de travail avec différents partenaires autour de la petite enfance (RAM / PMI / Récré'Action / Bibliothèques / AFD / Parents / Elus...) afin d'aborder avec les partenaires les différents projets autour de la petite enfance, la recherche de locaux spécifiques, les projets culturels ...

Céline Gasset fait ensuite le point sur l'activité loisirs enfants.

Le bilan détaillé de l'accueil loisirs de cet été peut être consulté au siège du Syndicat.

Céline Gasset en aborde les grandes lignes :

- *l'Accueil de Loisirs dans les locaux de l'école de Tours-en-Savoie cet été s'est très bien déroulé. Mme la Présidente remercie la Commune de Tours-en-Savoie de la mise à disposition de l'école dans de très bonnes conditions.*

Céline Casset rappelle le succès des sorties "Walibi", "A la ferme", "Les Baignades", "L'accrobranche" et les ateliers intergénérationnels (EHPAD La Bâthie).

Depuis la rentrée, elle explique la mise en place d'une thématique commune sur l'accueil des mercredis et les TAP : Le Patrimoine.

Elle souligne également la forte demande de transport des enfants dans les communes qui a parfois induit le refus de certains enfants.

A ce propos une discussion s'ouvre : le SIBTAS n'a pas les moyens d'acquérir un second véhicule, la mise à disposition gratuite d'un second véhicule porteur de publicité ne semble pas évidente ... à voir peut-être la corrélation possible avec le transport scolaire et les lignes ouvertes au public ; voir pour un co-voiturage entre familles ...

Alain Deduc suggère aussi de facturer aux familles une somme supplémentaire dès lors que les enfants sont transportés par le SIBTAS ... Cette mesure permettrait sans doute de ne pas transporter les enfants qui se trouvent à proximité du centre au profit des enfants plus éloignés et pour lesquels le transport est réellement nécessaire.

Céline Casset explique que le SIBTAS teste en ce moment une nouvelle organisation des animateurs pour les ces vacances de la Toussaint : une équipe assure l'accueil du matin et du soir, une autre assure le suivi des activités de 9 à 17 h. Ceci afin de réduire l'amplitude journalière pour les animateurs.

Elle explique ensuite que l'ALSH vise à développer les partenariats avec les associations et autres partenaires locaux pour faire des propositions aux enfants ancrées dans le territoire et de qualité.

Une des prochaines étapes portera sur la rédaction du projet pédagogique.

A propos de l'activité jeunesse, Céline Casset rappelle le partenariat conduit cet été avec l'association Anima'terre avec l'accueil d'une jeune Sénégalaise (échange de pratiques, rencontre interculturelle), le déplacement de Virginie au Sénégal.

Le séjour Ardèche à thématique sportive (mélange et rencontre avec d'autres groupes de jeunes), ainsi que l'ensemble du programme de l'été ont connu un bon succès avec une bonne fréquentation.

Les permanences dans les collèges de Saint Paul et Pierre Grange ont repris avec en projet à court terme un partenariat avec le Collège de Saint Paul sur les prochains mercredis pour des ateliers "Rugby", "Hip-hop" et "Graff".

Les perspectives pour la jeunesse :

Impulser une dynamique au secteur jeune hors vacances scolaires ; conduire la réflexion sur le montage d'un projet CLAS (Accompagnement à la scolarité) en lien avec les écoles, collèges et parents.

Mme la Présidente confirme qu'effectivement l'aide aux devoirs telle qu'elle était conduite l'année passée n'apporte pas pleine satisfaction, il est donc nécessaire d'orienter différemment les actions d'accompagnement à la scolarité.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Elle tient à remercier **Mme André** qui s'est investie bénévolement tout au long de l'année dernière sur cette action.

Le bilan de la fréquentation des heures déclarées au titre de la CAF depuis le début de l'année scolaire est distribué aux conseillers.

Globalement sur l'été 2015, ce sont 224 enfants qui ont été concernés sur 14 712 heures contre 12 954 heures en 2014 et 9 425 en 2013.

Depuis le début de l'année la hausse de fréquentation est de + 16, 5 % par rapport à 2014.

Béatrice Busillet indique qu'elle a eu de très bons échos du déroulement de l'été et qu'elle a elle-même pu constater la bonne implication de l'équipe d'animateurs, le bon déroulement de l'ALSH.

Mme la Présidente rappelle que le SIBTAS a, cet été, accueilli deux enfants en situation d'handicap. Ceci a nécessité l'intervention spécifique d'une animatrice. Si la famille de la jeune enfant s'est montrée très satisfaite, il n'en a pas été de même pour la famille de l'adolescente. Elle regrette cette situation au vu des moyens déployés par le SIBTAS pour son accueil et ce d'autant que la jeune fille a, quant à elle, véritablement semblé s'épanouir dans les activités auxquelles elle a participé.

Les TAP :

La thématique annuelle (identique à celle du mercredi) : le Patrimoine

- Septembre / Toussaint : La Savoie (Sud-Est)
- Toussaint / Noël : Alsace (Nord-Est)
- Noël / Février : Bretagne (Nord-Ouest)
- Février / Pâques : Bordeaux (Sud-Ouest)
- Pâques / Eté : DOM TOM

Les autres activités de ce premier trimestre :

- Trombinoscope
- Règles de vie : en lien avec celui des écoles et affiché dans les lieux TAP
 - mise en place de "smiles" vert (tout va bien) et "smiles" rouges (au bout de trois les parents sont avertis de la conduite de l'enfant)
- Atelier cirque :
Septembre - octobre : Esserts-Blay et La Bâthie (CP à CE2)
Novembre - décembre : Rognaix et La Bâthie (CM1 et CM2)
Janvier - février : Tours-en-Savoie et Cevins

- Distribution aux enfants des pochettes TAP

L'équipe reste à l'écoute d'éventuelles propositions de projets en collaboration avec les enseignants. Il est souhaité construire un vrai relais entre le temps scolaire et périscolaire afin de faciliter l'épanouissement et l'apprentissage des enfants. Il est demandé aux animateurs de veiller à la fatigue des enfants et de respecter leur rythme : pas d'obligation de faire les activités.

Projets pour Novembre - Décembre :

- Partenariat avec les Associations de Parents d'Elèves, les Aînés Ruraux pour les créations repas, les marchés de Noël, le Téléthon et la bibliothèque de Cevins
- Initiation et découverte au Kamishibai (conte théâtral japonais)

Comité de pilotage prévu le lundi 23 novembre.

Sur les effectifs, un peu moins d'enfants inscrits qu'en juin dernier : 313 enfants en septembre contre 330 enfants en juin dernier malgré un effectif potentiel de + 11 enfants.

Nous sommes dans la deuxième année de la réforme des rythmes scolaires : peut-être les familles ont trouvé de nouvelles organisations ...

2. Marchés Publics - Groupement de commandes - Marchés des contrats d'assurances

Rapporteur : Mme la Présidente

Pour des raisons organisationnelles et financières, il est souhaitable de constituer un groupement de commandes pour les marchés des contrats d'assurances entre plusieurs Syndicats intercommunaux du territoire afin d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses que si chacun procédait individuellement à une consultation pour les prestations des contrats d'assurances.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes, le Syndicat Arlysère sera le Coordonnateur de groupement pour la passation des marchés des contrats d'assurances. Il constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du suivi du processus de passation. Ces marchés seront dévolus dans la cadre d'une procédure adaptée (MAPA).

Le Président du Syndicat Arlysère, en tant que Coordonnateur du groupement de commandes, signera et notifiera les marchés au nom de chaque membre du groupement.

Ensuite, chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de ses propres marchés.

Une commission d'ouverture des plis sera formée par le Coordonnateur du groupement. Cette commission sera convoquée pour l'ouverture des plis et pour l'analyse des offres.

Cette commission sera constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant chacun des membres du groupement.

Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à cette commission d'ouverture des plis.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve l'adhésion au Groupement de commandes pour les marchés des contrats d'assurances ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer la convention de Groupement de commandes ;*
- *désigne le Syndicat Arlysère comme Coordonnateur du Groupement de commandes ;*
- *autorise M. le Président d'Arlysère, ou à défaut son représentant, à signer les marchés pour le compte des membres du Groupement de commandes et toutes autres pièces afférentes à ce dossier ;*
- *désigne Béatrice Busillet en qualité de titulaire et Maguy Ruffier en qualité de suppléante pour participer à la commission d'ouverture des plis.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

3. Secteur Jeunesse - Remboursement par les Communes membres des frais liés à l'intervention de l'animateur jeunesse dans le suivi des Conseils Municipaux Jeunes

Rapporteur : Michèle DOUCET

A la demande des Communes de Rognaix et d'Esserts-Blay, les animateurs jeunesse sont amenés à accompagner les instances participatives qui voient le jour dans ces deux communes.

Il convient d'établir avec ces Communes une convention de mutualisation de service et de prévoir le remboursement à prix coûtant soit 15,60 €/heure dutemps d'intervention et de préparation des animateurs jeunesse sur ces instances participatives propres à une seule commune.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mutualisation de service avec les Communes de Rognaix et d'Esserts-Blay pour l'intervention des animateurs jeunesse dans l'accompagnement des instances participatives jeunesse de leur commune ;*
- *autorise Mme la Présidente à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

4. Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF et du Contrat Cantonal Jeunesse avec le Département - Approbation du schéma de développement des politiques petite enfance, enfance et jeunesse

Rapporteur : Mme la Présidente

Le Contrat Enfance et Jeunesse établi avec la CAF et le Contrat Cantonal Jeunesse établi avec le Département sont en cours de renouvellement.

Ces contrats actent du Schéma de Développement des politiques petite enfance, enfance et jeunesse portées par le SIBTAS pour la période 2015 à 2018 et des engagements, notamment financiers, de chacun des partenaires pour mener à bien ces projets.

Le Département a fait savoir qu'il établira pour l'année 2015 une convention intermédiaire en attendant la mise en place du nouveau schéma de développement départemental prévu pour 2016.

Pour mener à bien l'évaluation des précédents contrats et définir les orientations du présent contrat, le SIBTAS a réuni le 9 décembre 2014 puis le 31 mars 2015 un Comité de Pilotage regroupant outre les élus, l'équipe professionnelle et les partenaires institutionnels, l'ensemble des acteurs de l'action petite enfance, enfance et jeunesse.

Ce Comité de Pilotage, accompagné des professionnels et des partenaires, a ainsi établi le bilan des actions conduites pendant le précédent contrat, et les orientations des prochains CEJ et CCJ ont été définies.

Dans la suite de ces travaux des fiches actions ont été préparées définissant le pourtour plus précis de chacune des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ces orientations.

Le détail de l'évaluation du contrat 2011/2014 et du nouveau projet 2015/2018 est présenté en séance.

Pour la période 2015-2018, le schéma de développement des politiques petite enfance, enfance et jeunesse s'organise autour de 6 axes :

- Axe 1 : Développer et adapter les actions de la Petite Enfance
 - Axe 2 : Développer et adapter les actions de l'Enfance
 - Extrascolaire : vacances, loisirs
 - Périscolaire : TAP
 - Axe 3 : Développer et adapter les actions jeunesse
 - Axe 4 : Favoriser le vivre ensemble, l'ouverture du territoire
 - Axe 5 : Développer les actions d'accompagnement des familles
 - Axe 6 : Améliorer l'efficacité du SIBTAS et développer la communication
- Avec pour chacun des axes le descriptif des objectifs et des actions qui s'y rapportent.

Le contrat s'organise autour de 11 fiches actions prévoyant le soutien de la CAF et /ou du Département :

- *Action 1 : Développer et adapter les actions de la Petite Enfance - Le RAM (PO+ CEJ)*
- *Action 2 : Développer et adapter les actions de l'Enfance et de la jeunesse - ALSH 3-17 ans (PO+CEJ)*
- *Action 3 : Développer et adapter les actions de l'Enfance - TAP (PO)*
- *Action 4 : Activités accessoires ALSH : les séjours (PO , CEJ)*
- *Action 5 : Accompagnement éducatif du collégien (CCJ)*
- *Action 6 : Animation de rue (CCJ)*

- Action 7 : intervention dans les collèges (CCJ)
- Action 8 : Instances participatives jeunes : CMJ ... (CCJ)
- Action 9 : Coordination (CEJ)
- Action 10 : Formation BAFA et BAFD (CEJ)
- Action 11 : Diagnostic (CEJ)

Le document est consultable au siège du Syndicat.

Mme la Présidente rappelle les enjeux financiers des contrats : ainsi, sur l'année 2014, le CEJ a permis de percevoir une subvention de 4 535 € pour le RAM et de 31 270 € pour l'ALSH ; le Département a versé une subvention de 8 000 € qui vient s'ajouter à la prestation ordinaire de la CAF de 0,50 €/heure/enfant.

Elle fait un rappel sur les budgets antérieurs :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Familles | 24 042 € | 28 429 € | 24 000 € | 26 451 € |
| CAF | 66 035 € | 50 090 € | 43 899 € | 51 971 € |
| Département | | 16 000 € | 8 000 € | 8 000 € |
| SIBTAS participation nette | 73 550 € | 117 697 € | 124 197 € | 172 439 € |
| total | 163 627 € | 212 216 € | 200 096 € | 258 861 € |

Elle souligne la forte mobilisation qui a été nécessaire dans la préparation de ce dossier et la complexité du dispositif. Les fiches action sont en cours de finalisation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

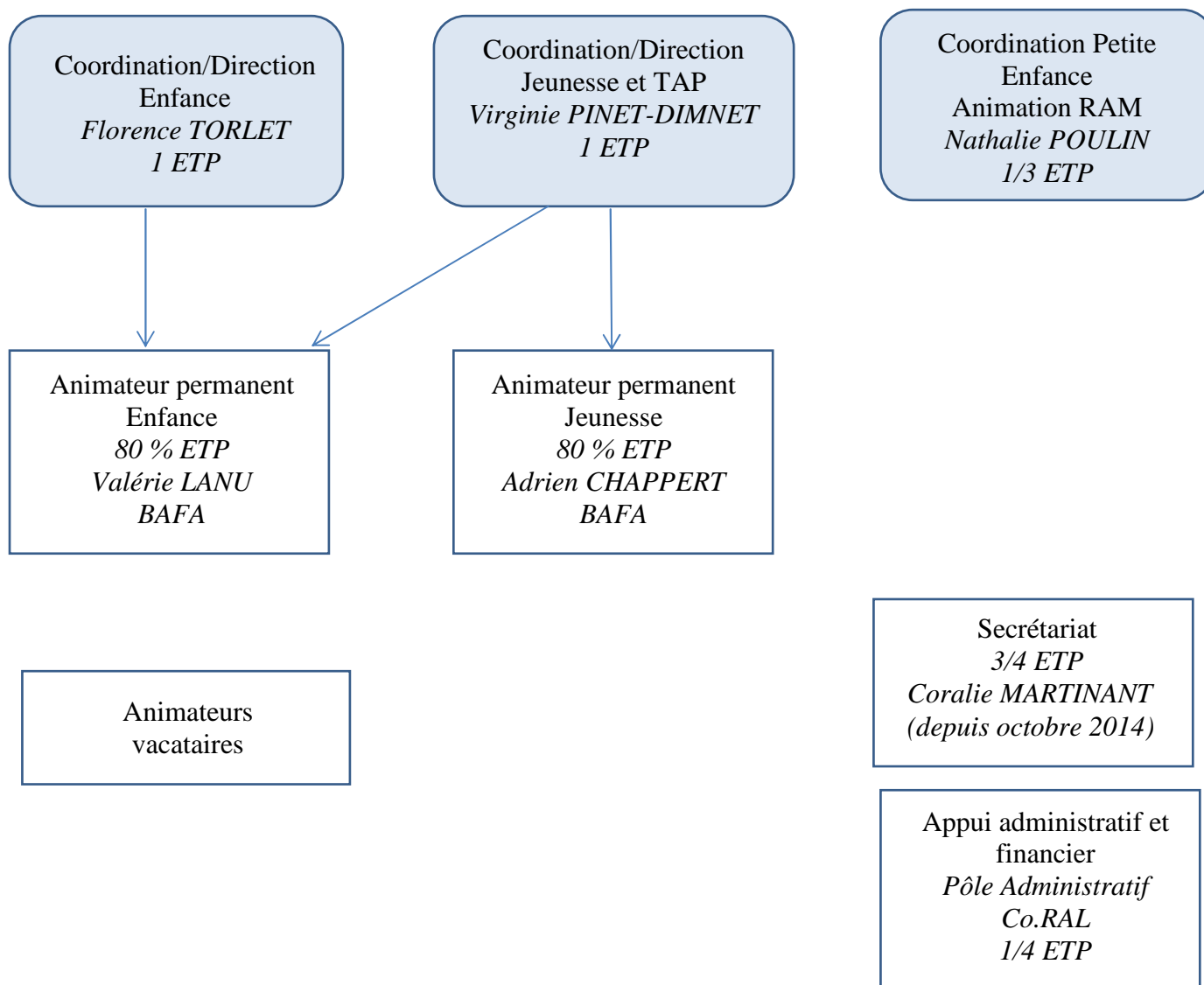
- approuve le schéma de développement des politiques petite enfance, enfance et jeunesse ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à intervenir avec la Caisse d'Allocations familiales et le Département.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

5. Ressources Humaines - Réorganisation du service

Rapporteur : Mme la Présidente

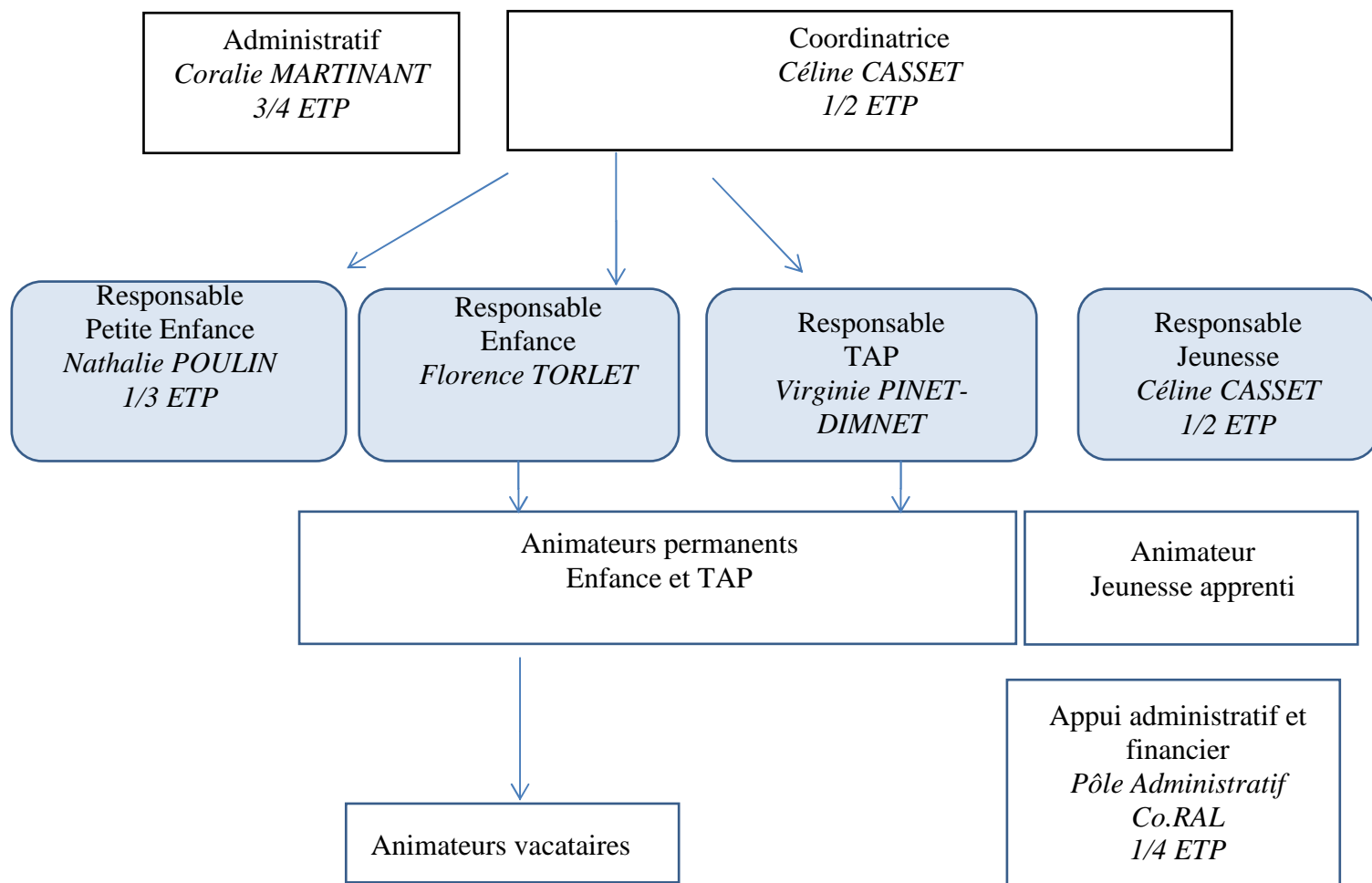
Mme la Présidente rappelle l'organisation du personnel mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015 lorsque le SIBTAS a pris en charge l'organisation des TAP



Mme la Présidente fait état des difficultés dans le fonctionnement interne de ces derniers mois. Ces difficultés résultent sans aucun doute de l'accroissement de l'activité du SIBTAS qui, avec la prise en charge des TAP, a doublé les temps d'activités à organiser, de l'accroissement de la fréquentation de l'accueil loisirs (+ 16,5 % cette année) et du développement de nouvelles actions jeunesse (CMJ...).

Les partenaires, lors des discussions autour des contrats, ont signalé qu'une répartition entre les différents responsables de secteur de la mission de coordination n'était plus adaptée et qu'il était nécessaire qu'une animatrice puisse assurer sur un mi-temps la coordination.

De plus, **Florence Torlet**, actuellement en congé maternité, a sollicité un congé parental de six mois et fait savoir qu'elle envisageait de reprendre ensuite son activité à 80 %.
C'est pourquoi, l'organigramme peut être revu comme suit :



6. Ressources Humaines - Recrutement d'un apprenti

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret 92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Le SIBTAS peut donc y recourir. Cette démarche nécessite un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée.

Vu le décret 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial, l'apprenti sera rémunéré à hauteur de 59 % du SMIC et bénéficie de l'exonération des charges.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve la conclusion d'un contrat d'apprentissage de deux années en préparation du BPJEPS, à partir du 1^{er} novembre 2015 ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer le contrat d'apprentissage, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

| |
|--|
| 7. Finances - Point Budgétaire 2015 - Débat d'orientations budgétaires 2016 |
|--|

Rapporteur : Michèle Doucet

Mme la Présidente propose de faire un point budgétaire et d'engager, même si ce n'est pas imposé par les textes, le débat d'orientations budgétaires.

Elle invite Alain Gachet et Belinda Mercier à commenter l'extrapolation du budget 2015 ci-après et ouvre le débat.

| Libellé | CA 2014 | BP 2015 | CREDITS 2015 | Réalisé au 19/10/2015 | EXTRAPO-LATION 2015 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 233 981,00 | 319 085,00 | 347 742,21 | 290 020,54 | 380 795,00 |
| 011 - Charges à caractère général | 51 341,28 | 63 635,00 | 81 335,00 | 56 368,54 | 81 335,00 |
| <i>Administration Générale</i> | <i>12 306,35</i> | <i>13 035,00</i> | <i>23 735,00</i> | <i>15 468,23</i> | <i>22 560,00</i> |
| <i>Enfance & Jeunesse</i> | <i>35 932,01</i> | <i>35 900,00</i> | <i>42 900,00</i> | <i>33 473,64</i> | <i>47 360,00</i> |
| <i>RAM</i> | <i>2 134,29</i> | <i>3 700,00</i> | <i>3 700,00</i> | <i>2 248,63</i> | <i>3 365,00</i> |
| <i>TAP</i> | <i>968,63</i> | <i>11 000,00</i> | <i>11 000,00</i> | <i>5 178,04</i> | <i>8 050,00</i> |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 178 843,76 | 251 000,00 | 251 000,00 | 230 377,26 | 293 900,00 |
| <i>Administration Générale</i> | <i>17 077,97</i> | <i>20 000,00</i> | <i>20 000,00</i> | <i>21 821,64</i> | <i>36 500,00</i> |
| <i>Enfance & Jeunesse</i> | <i>127 732,38</i> | <i>132 000,00</i> | <i>132 000,00</i> | <i>121 196,06</i> | <i>146 000,00</i> |
| <i>RAM</i> | <i>10 323,17</i> | <i>11 000,00</i> | <i>11 000,00</i> | <i>8 178,30</i> | <i>11 000,00</i> |
| <i>TAP</i> | <i>23 710,24</i> | <i>88 000,00</i> | <i>88 000,00</i> | <i>79 181,26</i> | <i>100 400,00</i> |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 3 608,78 | 4 200,00 | 4 200,00 | 3 274,74 | 4 400,00 |
| <i>Administration Générale</i> | <i>3 608,78</i> | <i>4 200,00</i> | <i>4 200,00</i> | <i>3 274,74</i> | <i>4 400,00</i> |
| 66 - Charges financières | - | - | - | - | - |
| <i>Administration Générale</i> | - | - | - | - | - |
| 67 - Charges exceptionnelles | - | - | 2 457,21 | - | - |
| <i>Administration Générale</i> | - | - | <i>2 457,21</i> | - | - |
| Total Dépenses réelles | 233 793,82 | 318 835,00 | 338 992,21 | 290 020,54 | 379 635,00 |
| <i>023 - Virt à la section d'Investissement</i> | - | - | <i>8 500,00</i> | - | - |
| <i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>187,18</i> | <i>250,00</i> | <i>250,00</i> | - | <i>1 160,00</i> |
| Total Dépenses d'ordres | 187,18 | 250,00 | 8 750,00 | - | 1 160,00 |
| <i>Résultat reporté ou anticipé</i> | | | | | |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 267 664,49 | 319 085,00 | 347 742,21 | 328 531,02 | 344 647,00 |
| 013 - Atténuations de charges | - | - | - | 3 075,23 | 3 989,00 |
| <i>Enfance</i> | - | - | - | <i>2 831,43</i> | <i>3 745,00</i> |
| <i>TAP</i> | - | - | - | <i>243,80</i> | <i>244,00</i> |
| 70 - Produits des services | 26 451,00 | 30 000,00 | 30 000,00 | 34 912,53 | 35 355,00 |
| <i>Administration Générale</i> | <i>19 109,00</i> | <i>30 000,00</i> | <i>30 000,00</i> | <i>4 355,00</i> | <i>4 355,00</i> |
| <i>Enfance</i> | <i>5 570,50</i> | - | - | <i>26 755,53</i> | <i>27 000,00</i> |
| <i>Jeunesse</i> | <i>1 771,50</i> | - | - | <i>3 802,00</i> | <i>4 000,00</i> |
| 74 - Participation des communes | 172 439,00 | 244 585,00 | 244 585,00 | 244 585,00 | 244 586,00 |
| <i>74 - Autres organismes (CAF prestations de services)</i> | <i>49 591,79</i> | <i>24 500,00</i> | <i>24 500,00</i> | <i>45 081,85</i> | <i>51 837,00</i> |
| <i>Enfance & Jeunesse</i> | <i>48 895,46</i> | <i>8 500,00</i> | <i>8 500,00</i> | <i>34 748,32</i> | <i>38 045,00</i> |
| <i>RAM</i> | <i>696,33</i> | - | - | <i>6 875,53</i> | <i>6 876,00</i> |
| <i>TAP</i> | - | <i>16 000,00</i> | <i>16 000,00</i> | <i>3 458,00</i> | <i>6 916,00</i> |
| 74 - Département | - | - | - | - | 8 000,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 19 109,00 | - | - | 876,41 | 880,00 |
| <i>Administration Générale</i> | <i>19 109,00</i> | - | - | <i>456,41</i> | <i>460,00</i> |
| <i>Jeunesse</i> | - | - | - | <i>420,00</i> | <i>420,00</i> |
| 77 - Produits exceptionnels | 73,70 | - | - | - | - |
| Total Recettes réelles | 267 664,49 | 299 085,00 | 299 085,00 | 328 531,02 | 344 647,00 |
| Total Recettes d'ordres | | | | | |
| <i>Résultat antérieur reporté</i> | - | <i>20 000,00</i> | <i>48 657,21</i> | - | - |

| | |
|--|-------------------|
| Résultat prévisionnel de l'exercice | -36 148,00 |
| Résultat antérieur reporté | 48 657,21 |
| Résultat de clôture | 12 509,21 |

| Libellé | CA 2014 | BP 2015 | CREDITS 2015 | Réalisé au 22/09/2015 | Solde (Crédits - réalisé - bons cde) |
|--|-----------------|-----------------|------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4 669,55 | 3 180,00 | 13 344,51 | 2 374,41 | 11 170,14 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 0,00 | 2 000,00 | 2 200,00 | 2 131,50 | 68,50 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 4 669,55 | 1 180,00 | 1 300,00 | 242,91 | 617,13 |
| 23 - Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 8 500,00 | 4 229,89 | 2 236,59 |
| Total Dépenses réelles | 4 669,55 | 3 180,00 | 12 000,00 | 6 604,30 | 2 922,22 |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 | 0,00 | 1 664,51 | 0,00 | 1 664,51 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 505,68 | 3 180,00 | 13 344,51 | 1 751,08 | 11 593,43 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 | 8 500,00 | 0,00 | 8 500,00 |
| 10 - Dotations fds divers et réserves | 2 763,50 | 0,00 | 1 664,51 | 1 751,08 | -86,57 |
| 13 - Subventions d'investissement | 2 555,00 | 2 930,00 | 2 930,00 | 0,00 | 2 930,00 |
| Total Recettes réelles | 5 318,50 | 2 930,00 | 4 594,51 | 1 751,08 | 2 843,43 |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 187,18 | 250,00 | 250,00 | 0,00 | 250,00 |

En section de fonctionnement, l'extrapolation 2015 est conforme aux crédits prévus au budget pour ce qui concerne les charges à caractère général. Par contre, les charges de personnel et frais assimilés, prévus au budget initial, se sont avérés insuffisants : cela s'explique par le remplacement de l'animatrice enfance en congé maternité pendant 7 mois, non prévu, de l'accroissement de l'activité loisirs enfance et jeunesse (+ 16,5 %) qui a induit le recrutement d'animateurs complémentaires et de la sous-estimation de la masse salariale pour les TAP. L'année 2015 a constitué la première année pleine de fonctionnement d'un nouveau service.

Pour l'année 2015, le budget s'équilibre grâce au résultat cumulé de ces dernières années.

Pour l'année 2016, en dépenses, on sait d'ores et déjà qu'il faut prévoir une hausse de 3 % de la masse salariale du fait de la hausse des contributions sociales au 1^{er} janvier 2016.

En recettes, il est difficile d'anticiper les recettes liées au CEJ et au CCJ.

Toutefois, il paraît certain que, pour poursuivre l'activité au même niveau, équilibrer le budget, un accroissement de la contribution des collectivités membres de l'ordre de 50 K€ est à prévoir, ce qui porterait la contribution des communes de l'ordre de 290 000 € au lieu 244 585 € cette année.

En 2015, les cotisations sont réparties comme suit : Cevins 11,17 % ; Esserts-Blay 10,37 % ; La Bâthie 44,31 % ; Rognaix 8,78 % ; Saint Paul 8,43 % et Tours-en-Savoie 16,94 %.

Les statuts du Syndicat prévoient une répartition des contributions en fonction de la population jeune : 30 % ; du potentiel financier : 40 %, de la fréquentation : 30 %. Il faut donc attendre la fin de l'année pour connaître la répartition exacte des contributions pour 2016.

Le vote du budget est prévu le mardi 9 février 2016, il permettra d'affiner ces données.

7. Finances - Décision Modificative de crédits n° 2

Rapporteur : Michèle DOUCET

Dans la suite de la délibération ci-avant, il convient, de procéder à la décision modificative de crédits n° 2.

Cette décision modificative de crédit prend en compte les recettes non inscrites au budget liées aux versements des subventions de la CAF au titre du CEJ et les dépenses complémentaires en charge de personnel liées notamment au remplacement d'un agent en congé maternité, aux vacances complémentaires qui ont été nécessaires tant sur les TAP (1^{ère} année pleine de fonctionnement) que sur l'ALSH au vu de la hausse de fréquentation :

| Ch. | Libellés | BP 2015 | DM & VC 2015 | Crédits 2015 | Proposition DM 2 | Crédits 2015 après DM |
|-----------------------------------|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 63 635,00 | 17 700,00 | 81 335,00 | | 81 335,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 251 000,00 | | 251 000,00 | 48 545,00 | 299 545,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 200,00 | | 4 200,00 | 200,00 | 4 400,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 2 457,21 | 2 457,21 | -2 455,00 | 2,21 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 250,00 | | 250,00 | 910,00 | 1 160,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 8 500,00 | 8 500,00 | -5 540,00 | 2 960,00 |
| | Total dépenses de fonctionnement | 319 085,00 | 28 657,21 | 347 742,21 | 41 660,00 | 389 402,21 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes | 30 000,00 | | 30 000,00 | 3 000,00 | 33 000,00 |
| 74 | Dotations et Participations | 269 085,00 | | 269 085,00 | 35 000,00 | 304 085,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | 0,00 | 660,00 | 660,00 |
| 013 | Atténuation de charges | | | 0,00 | 3 000,00 | 3 000,00 |
| 002 | Excédent fonctionnement reporté | 20 000,00 | 28 657,21 | 48 657,21 | | 48 657,21 |
| | Total recettes de fonctionnement | 319 085,00 | 28 657,21 | 347 742,21 | 41 660,00 | 389 402,21 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| 20 | Immobilisations Incorporelles | 2 000,00 | 200,00 | 2 200,00 | -65,00 | 2 135,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 180,00 | -200,00 | 980,00 | -295,00 | 685,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | | 8 500,00 | 8 500,00 | -4 270,00 | 4 230,00 |
| 001 | Déficit reporté | | 1 664,51 | 1 664,51 | | 1 664,51 |
| | Total dépenses d'investissement | 3 180,00 | 10 164,51 | 13 344,51 | -4 630,00 | 8 714,51 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| 10 | Dotations Fds divers et Réserves | | 1 664,51 | 1 664,51 | | 1 664,51 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 8 500,00 | 8 500,00 | -5 540,00 | 2 960,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 250,00 | | 250,00 | 910,00 | 1 160,00 |
| 13 | Subvention d'investissement | 2 930,00 | | 2 930,00 | | 2 930,00 |
| | Total recettes d'investissement | 3 180,00 | 10 164,51 | 13 344,51 | -4 630,00 | 8 714,51 |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n° 2.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

9. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule le :

Mardi 9 février 2016 à 18h30 à la Mairie de La Bâthie

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

| |
|-------------------------------------|
| Questions diverses et orales |
|-------------------------------------|

Mme la Présidente puis Alain Deduc expliquent que la Commune de La Bâthie, dans le cadre des Agendas de Mise en Accessibilité (Ad'Ap) des bâtiments communaux, a sollicité une dérogation quant à la mise en accessibilité des locaux situés au-dessus de la Poste indiquant que le Syndicat serait relogé au 31 décembre 2017. Effectivement les travaux de mise en accessibilité du siège seraient fort coûteux (environ 100 000 €) pour des locaux qui ne se sont pas pleinement adaptés, difficiles d'usage au vu de l'activité.

Il est donc nécessaire que les 6 communes puissent poursuivre la réflexion pour rechercher une solution mieux adaptée aux besoins.

Un des volets de l'étude diagnostic qui peut être réalisée dans le cadre du CEJ pourrait porter sur cette question. Béatrice Busillet indique que l'ASADAC prend en compte cette problématique dans le cadre du projet de maison médicale en réflexion dans le territoire.

Mme la Présidente explique que la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit Loi NOTRe, approuvée en août dernier, a prévu la suppression des indemnités des élus dans les Syndicats dont le périmètre est situé dans celui d'une Communauté de Communes.

Un courrier a été transmis à M. le Préfet et aux Parlementaires pour demander des explications et voir les délais d'application. Il semble que la mesure soit reportée à 2017... Dans l'immédiat les indemnités ont été suspendues mais les crédits restent prévus au budget et un rattrapage pourra intervenir dès que la situation sera clarifiée.

Mme la Présidente explique que le Syndicat a été saisi par la Préfecture, comme toutes les Communes, pour se positionner quant à la réorganisation du territoire proposée suite à la Loi NOTRe. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet prévoit le regroupement des 4 Communautés de Communes qui constituent Arlysère et envisage la suppression des Syndicats Intercommunaux, dont le SIBTAS, au motif d'une activité restreinte ou nulle ou de la possible reprise de compétence par un EPCI à fiscalité propre.

Le Syndicat doit se positionner sous 2 mois, à défaut, son avis serait considéré favorable.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, émet l'avis ci-après :

"Le Conseil Syndical du SIBTAS a eu connaissance du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Savoie.

Outre le regroupement des 4 Communautés de Communes du territoire du PETR Arlysère, ce Schéma prévoit la suppression des Syndicats Intercommunaux, dont le SIBTAS, au motif d'une activité restreinte ou nulle ou de la possible reprise de compétence par un EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil Syndical émet un avis défavorable à ce Schéma : le SIBTAS porte pour les 6 communes de Basse Tarentaise l'ensemble de l'action petite enfance, enfance et jeunesse de ce territoire. A ce titre, le Syndicat est signataire du CEJ et du CCJ avec le Département. Outre le RAM, l'accueil loisirs enfants et les actions jeunesse, ce Syndicat porte, depuis 2014, l'organisation des temps d'activités périscolaires et le PEDT qui s'y rapporte. Ce Syndicat nous semble être la bonne dimension territoriale pour à la fois mutualiser les moyens de nos communes et offrir aux familles un service de proximité, au plus près des besoins".

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 29 octobre 2015

Le rapport d'activités 2014 est en cours de finalisation. Il sera transmis aux délégués avec le compte-rendu de cette séance et aux collectivités membres pour présentation dans les Conseils Municipaux.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 35.

A La Bâthie, le 27 octobre 2015

Maguy RUFFIER
Présidente du SIBTAS



Compte-rendu affiché au siège du 27 octobre 2015 au 27 novembre 2015, transmis le 27 octobre 2015 aux Communes membres pour affichage.